



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 6 juillet 2023

- Compte-rendu -

Présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Jean-Michel LHOMMEE, Ludovic JEUNOT, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON.

Excusés : Philippe GENILLOUX,
Céline HIRCHI,
Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY
Jérôme VILLEQUEZ, procuration à Jean SIMONDON

Absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Secrétaire de séance : Isabelle HOCQUEMILLER

➤ **Désignation** d'une secrétaire de séance : Isabelle HOCQUEMILLER

➤ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023

Approuvé à l'unanimité

➤ **Questions relatives à l'école et au périscolaire**

- **Aménagement des abords de l'école et des accès** – validation du projet

Présentation est faite en séance du plan définitif établi par les services de GBM, après plusieurs phases de travail avec les enseignants et parents d'élèves, et la commission des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux est de 143 000 € HT, dont 33,1 %, soit 47 300 € qui seront à la charge de la commune, sous forme de fonds de concours. Le reste est financé par GBM.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet, qui sera confirmé à GBM pour lancement des études, avec une prévision de réalisation début 2024.

Des options, telles qu'enfouissement des réseaux secs et d'une canalisation d'eau de source pour alimenter la fontaine de la mairie, seront à confirmer ou infirmer après études techniques et financières complémentaires. Une nouvelle rencontre avec GBM sera programmée pour affiner ces options.

Eléments présentés par Jean-Michel Lhommée

- **Informations sur la rentrée scolaire de septembre 2023**

Extrait du compte-rendu du Conseil d'école

Madame Traendlin et Madame Perrin conservent leur poste à l'école de Gennes. Madame Dodane nous quitte, ayant obtenu un poste à l'école de Nancray. Nous lui souhaitons encore de belles années dans sa nouvelle école et la remercions pour ces 15 années d'enseignement à Gennes.

M. Fabien Jeantet prendra la relève sur le troisième poste. Après plusieurs années d'enseignement à Besançon, il est parti enseigner deux ans aux Etats-Unis. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre école.

Voici la répartition pédagogique pour septembre 2023 :

Mme Traendlin : Cycle 1 (PS MS GS)

Mme Perrin : Cycle 2 (CE1 CE2)

M. Jeantet : Cycle 2 et 3 (CP CM1 CM2)

Comme cette année, les CP seront avec Madame Traendlin pour le décrochage après-midis et les mercredis matins. Le choix est fait cette année de passer les 3 CP dans la classe de CM le matin. La gestion du triple niveau sera facilitée par la plus grande autonomie des élèves de CM, qui ne seront que 14. Concernant les créneaux de motricité, les élèves de CP prendront part aux séances avec les grandes sections chaque matin avant la récréation

Effectifs par niveau et par classe à la rentrée septembre 2023 :

Classes	PS	MS	GS	CE1	CE2	CP	CM1	CM2	TOTAL
Mme Traendlin	3	7	8						18
Mme Perrin				9	5				14
M. Jeantet						3	4	10	17
Nouvelles arrivées									2
TOTAL									51

Eléments présentés par Anne-Sophie Parriaux

- **Organisation du périscolaire** – convention avec les Francas

Après présentation de la situation en matière d'organisation des activités périscolaires, et notamment de l'absence prolongée de Mme Vienny, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à la proposition de prolongation du contrat de prestation par l'association « les Francas du Doubs » pour un accompagnement sur l'encadrement de la cantine et des activités périscolaires du jeudi après-midi, pour la période de septembre à décembre 2023.

Centre de loisirs d'été : pour les enfants de Gennes il a été organisé à Nancray dans le cadre de l'animation par les Francas.

Eléments présentés par Anne-Sophie Parriaux

- **Tarifs de cantine, garderie, et ateliers du jeudi après-midi – septembre 2023**

Trois éléments interviennent dans la tarification de la cantine et de la garderie :

- répercussion stricte de l'évolution du coût des repas livrés par la Cuisine d'Uzel : 9,2 %
- tarification par demi-heure de la garderie du matin comme pour celle du soir : 1 ou 2 demi-heures lundi, mardi, jeudi et vendredi, et 1 à 3 demi-heures le mercredi.
- actualisation des tranches de quotient familial

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer ainsi les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2023, en lien avec les prérogatives du PEDT et en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Cantine (garderie du midi incluse dans le tarif)	Garderie matin et soir (tarif par tranche de 25 mn ou ½ h)	Goûter
Tranche 1 : de 0 à 800 €	4,59 €	0,82 €	0,27 €
Tranche 2 : de 801 à 1000 €	6,06 €	0,93 €	0,33 €
Tranche 3 : de 1001 à 1300 €	6,55 €	1,03 €	0,38 €
Tranche 4 : de 1301 à 1600 €	6,88 €	1.20 €	0,44 €
Tranche 5 : plus de 1600 €	7,32 €	1.37 €	0,49 €

Ateliers périscolaires du jeudi après-midi :

- 30 € pour un enfant (ou pour le premier enfant d'une famille de plusieurs enfants)
- 24 € à partir du deuxième enfant d'une même famille.

Ces tarifs sont normalement déterminés pour la durée de l'année scolaire. Ils pourront toutefois être révisés en cours de période par une nouvelle délibération du conseil municipal si certaines charges liées au service le justifient.

Pour rappel, le prix de revient par repas pour la commune, incluant l'achat du repas et les charges salariales des adultes accompagnateurs est de 12,78 €, soit environ le double du tarif « cantine » facturé aux parents pour un quotient familial moyen. Ceci revient à dire que la commune prend en charge environ la moitié du coût du repas, et les parents l'autre moitié.

- **Installation de stores anti-chaueur à l'école primaire – demande de subventions**

Une étude a été conduite pour fourniture et pose de stores extérieurs en toile sur une partie des fenêtres de l'école (8 fenêtres sur la façade Sud et une fenêtre sur la façade Ouest)

Deux devis ont été recueillis : entreprise Visto'stores et entreprise Burla Frères.

Après examen de ces propositions et des conditions techniques et financières de l'opération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'entreprise Burla Frères, pour 10 777 € HT.
- de solliciter l'attribution des subventions éligibles pour ce type de travaux, notamment auprès de l'Etat (DETR), et du Fonds Climat de GBM.
- de financer le solde sur fonds propres

- **Mairie : installation de stores anti-chaueur, demande de subventions**

La même opération de pose de stores extérieurs en toile sera conduite en parallèle sur les quatre fenêtres de la mairie, dans les mêmes conditions qu'à l'école, avec les mêmes demandes de subventions – décision à l'unanimité.

Ces travaux seront réalisés sous réserve de l'accord formel de l'Architecte des Bâtiments de France

- **Programme Local de l'Habitat 2024-2029 – applications à Gennes**

Par délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2024-2029.

Avec l'élaboration de ce septième PLH, elle se dote d'un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique locale de l'habitat, qui se décline à l'échelle des 68 communes qui composent GBM. Ce document-cadre vise à répondre aux besoins en logements de tout le territoire et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il indique les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir aux objectifs et aux principes qu'il a fixés.

Le projet de PLH se compose ainsi :

- un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de GBM
- des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole. Elles sont au nombre de 4 :
 - Axe 1 : Recréer des parcours résidentiels complets,
 - Axe 2 : Réinvestir le parc existant,
 - Axe 3 : Intégrer l'habitat dans son environnement, et renforcer l'articulation entre les projets de territoires et les outils,
 - Axe 4 : Renforcer la capacité d'ingénierie de GBM.
- un programme d'actions, qui décline les objectifs en 15 actions à mener durant les six prochaines années, dans l'objectif d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et en hébergement des habitants, actuels et futurs, de l'agglomération de GBM.

La mise en œuvre du programme d'actions vise à permettre sur une période de 6 ans, d'atteindre une population intercommunale en phase avec les objectifs du SCOT de l'agglomération bisontine en révision, à savoir une croissance démographique de 790 habitants par an pour le territoire de GBM, et la

production de 900 logements par an. Des objectifs sont également fixés pour la production de logements locatifs sociaux.

Pour la commune de GENNES, les objectifs de production sont de 30 logements.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de PLH.

➤ **Natura 2000, projet d'extension de la zone – précisions sur le zonage**

Le projet d'extension du site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs » avait déjà fait l'objet d'une présentation et d'un débat en séance le 8 décembre 2022 (voir compte-rendu de cette séance).

Pour rappel, il s'agirait du prolongement de la Moyenne Vallée du Doubs jusqu'à Blussangeaux et Saint-Vit, respectivement en amont et en aval du périmètre actuel, et d'une extension sur le plateau, qui concerne Gennes et les communes voisines.

Natura 2000 est une politique européenne de conservation de la nature, appuyée sur deux directives, « oiseaux » et « habitats faune flore ». L'objectif est d'enrayer l'érosion de la biodiversité européenne tout en tenant compte des activités humaines sur les territoires.

Les sites Natura 2000 couvrent 18% du territoire européen et 13% du territoire français. Pour Gennes, la zone actuelle représente 266 ha de forêt soit 37% du territoire, et le projet d'extension porterait le site à 375 ha, soit 52% du territoire.

Des observations sont faites sur les enjeux des réponses à apporter au projet de zonage : ne pas inclure de zones d'habitations, et à l'inverse envisager d'inclure de petites zones humides telles que la Crole et la Paule.

La commune aura à se prononcer d'ici la fin de l'année sur le projet d'extension, pour une mise en application prévue en 2024.

➤ **Convention avec le Sivu-Sages pour l'entretien du terrain de football**

Le SIVU-SAGES, en charge de la gestion des terrains de football intercommunaux, a sollicité la commune de Gennes pour la réalisation d'un entretien du terrain de Gennes par passage d'une brosse sur la pelouse synthétique. Cette brosse sera tractée par le tracteur-tondeuse appartenant à la commune, conduit par un employé communal.

Le travail est estimé à une heure par passage. Le programme d'entretien est établi par le Sivu-Sages, pour environ un passage toutes les trois semaines pendant la saison. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention

Alors pas d'affolement si vous observez la tondeuse communale sur le terrain de foot synthétique, c'est tout à fait normal !

- **Admission en non-valeur** pour un impayé datant de 2017 sur une location de salle
Le comptable public (SGC de Besançon) a déclaré, après poursuites restées sans effet, n'avoir pu recouvrer un titre émis en 2017 à hauteur de 412 € pour une location de la salle polyvalente, auprès de l'association « SPLATSH », qui n'existe plus. Le comptable demande en conséquence l'admission en non-valeur de ce titre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner suite à cette demande, et d'admettre le titre identifié en non-valeur.

- **Remboursement de frais d'abattage** d'un arbre à un particulier
Un grand frêne sec avait dû être abattu en 2021 rue de la Vierge par l'entreprise spécialisée EURL Gavignet, pour des raisons de sécurité. Cet arbre étant alors identifié comme mitoyen entre le domaine communal et le particulier riverain, M Bugnet, le coût d'abattage soit 2000 € HT avait alors été réparti entre la commune et M Bugnet. Mais M Bugnet ayant depuis lors fait re-délimiter son terrain par un géomètre, il apparaît que les arbres de la rue de la Vierge sont entièrement sur domaine communal, et non mitoyens.

En conséquence le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser à M Bugnet la part de frais d'abattage qu'il avait réglée, soit 1000 € HT.

- **Cession d'une cuve à eau** à un particulier
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la proposition de vente d'une cuve à eau inutilisée à M David Serment pour la somme de 50 €.

- **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- 12 mai : désignation des jurés d'assises, tirage au sort
 - 16 mai : SCOT, commission Plan d'Action Stratégique
 - 22 mai : SCOT, commission Plan d'Action Stratégique
 - 23 mai : Musée de Nancray, inauguration expo biodiversité et milieux naturels
 - 23 mai : Sivu sages comité syndical
 - 6 juin : PLUi comité de secteur plateau
 - 7 juin : GBM commission des finances
 - 8 juin : syndicat du marais, réunion participative
 - 8 juin : conférence des maires de GBM à Saint-Vit
 - 10 juin : journée Sybert
 - 14 juin : comité de secteur plateau de GBM
 - 15 juin : GBM réunion des secrétaires de mairie
 - 23 juin : Conseil d'administration de l'association des communes forestières (COFOR)
 - 29 juin : GBM Conseil communautaire
 - 1^{er} juillet : Département : inauguration du « Doubs Day »
 - 1 et 2 juillet : musée de Nancray fête des tracteurs
 - 3 juillet : SCOT conseil syndical
 - 3 juillet : Département, schéma cyclable
 - 5 juillet : comité de secteur plateau : schéma cyclable
 - 5 juillet AG de l'Audab
 - 5 juillet : Syndicat du plateau, conseil syndical

- **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

- **Urbanisme et travaux**

Projet de lotissement de l'Orée des Landes

Le projet de règlement du lotissement a été rédigé, et une rencontre est prévue le 18 juillet avec le maître d'œuvre pour finalisation du permis d'aménager.

Réhabilitation du lavoir sous la mairie

Une rencontre est prévue le 4 septembre avec l'Architecte des Bâtiments de France pour convenir des possibles travaux sur l'aménagement du lavoir sous la mairie (petit rappel : le bâtiment est inscrit à l'inventaire des monuments historiques)

La commission travaux sera sollicitée pour être présente à ce RDV.

Éléments présentés par Jean-Michel Lhommée

- **Vie culturelle et associative**

Achat de nouveaux tapis d'escalade dans la salle polyvalente

La société de maintenance Espace Vertical nous a avertis de la nécessité de remplacer les tapis, usés et ne répondant plus aux normes de sécurité des matériels de réception pour les structures d'escalade. Après étude de plusieurs devis, une commande a été faite à Decasport pour un montant de 2979,50€ TTC.

Bibliothèque - Animations 3ème trimestre :

- Le 10 juin Balade contée à travers le village, à la découverte des fontaines de Gennes à travers un conte de Perrault, organisée par deux bénévoles de la bibliothèque Michel Jannin et François Guillaume ; 6 enfants et leurs parents y ont participé.
- Le 22 juin, apéro littéraire spécial thrillers, avec une douzaine de participants.
- Le 28 juillet formation des bénévoles et de la salariée au logiciel CoLibris, afin de mieux gérer le stock de livres, et de travailler en réseau avec la Bibliothèque Départementale de Prêts.

Éléments présentés par Dominique Henry

➤ Questions et informations diverses

- il est proposé de procéder à un nettoyage du mécanisme de la bascule
- panneau de basket : un grand merci à Mme Simone Thiébaud qui en a fait don à la commune. Le panneau sera installé prochainement.
- Kiosques à pizzas et à pain/viennoiseries
Ces deux distributeurs automatiques sont en fonction : kiosque à pizzas de M Frédéric Chognard, « La Patiss » à Gonsans, et kiosque à pain/viennoiseries de M Florian Tyrode « Le relais des Saveurs » à Montfaucon.
Deux précisions en réponse à des questionnements :
 - les frais d'électricité sont à la charge des propriétaires des kiosques, qui disposent chacun d'un compteur. La commune ne paye rien.
 - chaque propriétaire de kiosque règle une redevance mensuelle à la communeBonne dégustation !
- Le concours annuel du cheval comtois, section de Besançon, se tiendra samedi 12 août à Gennes à proximité du terrain de football

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 12/05/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0013 – Edifier une cheminée – rue de la Côte de Joux – parcelle cadastrée AA 231

Le 23/05/2023 : permis de construire 25 267 23 C0002 – Edifier un abri à voitures – rue de la Corvée – parcelle cadastrée AA 178

Le 09/06/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0016 – Changer les huisseries extérieures et ravaler les façades – rue de la Maltière – parcelle cadastrée AB 108 et 109

Le 12/06/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0017 – Rénover la toiture – rue du Lavoir – parcelle cadastrée AB 22

Le 12/06/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0018 – Installation de panneaux photovoltaïques – rue du Vieux Tilleul – parcelle cadastrée AA 287

Le 19/06/2023 : déclaration préalable 25 267 23 C0019 – Edifier une clôture et un portillon – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 271

Date du prochain Conseil municipal

jeudi 14 septembre 2023 à 20H
